

**Il y a des avantages  
à faire vos impôts.  
Vous pourriez avoir droit  
à des versements de  
prestations et de crédits!**

Ne manquez pas les versements de prestations et de crédits auxquels vous pourriez avoir droit en faisant vos impôts chaque année. Vous pourriez avoir droit à des versements même si votre revenu était exonéré d'impôt ou si vous n'en aviez aucun.



Agence du revenu  
du Canada

Canada Revenue  
Agency



**Canada**

## Versements de prestations et de crédits que vous pourriez recevoir

Versements	Fréquence	Aide à...	Voici comment l'obtenir*
Allocation canadienne pour enfants (ACE)	Chaque mois	subvenir aux besoins d'enfants de moins de 18 ans	Faites vos impôts chaque année et présentez une demande en utilisant le <b>formulaire RC66, Demande de l'allocation canadienne pour enfants</b> , ou déclarez la naissance de votre enfant auprès de votre province ou territoire
Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)	juillet, octobre, janvier et avril	compenser le coût de la TPS ou TVH payée sur les produits et services	Faites vos impôts chaque année
Avance de l'allocation canadienne pour les travailleurs  (comprend un supplément pour personnes en situation de handicap si vous êtes admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH))	juillet, octobre et janvier	réduire le coût de la vie pour les personnes et les familles qui travaillent, mais qui gagnent un revenu faible	Faites vos impôts chaque année et ayez droit à l'allocation canadienne pour les travailleurs
Versements de prestations et de crédits provinciaux et territoriaux	Variable	compenser certains coûts selon la province et le territoire (les versements sont calculés en fonction de votre déclaration de revenus)	Faites vos impôts chaque année

\* En plus de répondre aux critères d'admissibilité

## Crédits et déductions

### Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Ce crédit aide les personnes, en situation de handicap admissibles ou un membre de la famille, qui subviennent à leurs besoins à réduire l'impôt sur le revenu qu'ils peuvent devoir payer.

Les critères d'admissibilité au CIPH peuvent vous aider à accéder à d'autres programmes fédéraux, comme la prestation pour enfants handicapés et un régime enregistré d'épargne-invalidité.

**Vous pouvez présenter une demande pour le CIPH même si votre revenu était exonéré d'impôt ou si vous n'en aviez aucun.** Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees](http://canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees)

### Déductions pour les habitants de régions éloignées

Vous pourriez présenter une demande si vous avez habité dans une zone visée par règlement pendant une période continue d'au moins six mois. Cela peut vous aider à réduire votre revenu imposable. Pour en

savoir plus, allez à [canada.ca/impots-habitants-regions-eloignees](http://canada.ca/impots-habitants-regions-eloignees)

## Ce dont vous avez besoin pour faire vos impôts

### Numéro d'assurance sociale (NAS)

Pour travailler au Canada ou accéder à certains programmes et prestations du gouvernement, vous avez besoin d'un NAS. Si vous n'avez pas de NAS ou si vous l'avez perdu, communiquez avec Service Canada au **1-866-274-6627** ou rendez-vous à leur bureau le plus près de chez vous.

### Feuilles d'impôt

Au début de l'année civile, les feuilles d'impôt vous sont envoyées avec les renseignements dont vous avez besoin pour faire vos impôts. Si vous ne les recevez pas, vous pouvez les obtenir en ligne à l'aide de Mon dossier ou en appelant l'Agence du revenu du Canada (ARC) au **1-800-959-7383**.

**Faites vos impôts chaque année, au plus tard le 30 avril, pour continuer à**

**recevoir vos versements :** Si vous êtes marié ou avez un conjoint de fait, chacun d'entre vous devez faire vos impôts. Au Québec, vous devez également produire une déclaration de revenus provinciale distincte auprès de Revenu Québec. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/impots-preparez-vous](http://canada.ca/impots-preparez-vous)

**« Laissez-nous vous aider à obtenir vos prestations ! »** Formulaire de déclaration abrégée de crédits et de prestations pour les Autochtones : Vous pourriez être en mesure de remplir votre déclaration de revenus en utilisant le formulaire de déclaration abrégée disponible pour les peuples autochtones. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/autochtones-declaration-abregee](http://canada.ca/autochtones-declaration-abregee)

## Protégez-vous contre les arnaques

Sachez que des arnaqueurs se font passer pour l'ARC. Si vous n'êtes pas certain s'il s'agit d'une arnaque,appelez l'ARC. Pour savoir à quoi vous attendre lorsque l'ARC communique avec vous, allez à [canada.ca/impots-prevention-fraude](http://canada.ca/impots-prevention-fraude)

## Avez-vous besoin d'aide?

**Le principe de Jordan** fournit un financement qui aide à répondre aux besoins en matière de santé, de services sociaux et d'éducation pour les enfants des Premières Nations vivant au Canada. Pour en savoir plus allez à [canada.ca/principe-jordan](http://canada.ca/principe-jordan)

**L'initiative : Les enfants inuits d'abord** offre de l'aide aux enfants inuits et garantit un accès aux produits et aux services essentiels en matière de santé, de services sociaux et d'éducation financés par le gouvernement. Pour en savoir plus allez à [canada.ca/soutenir-enfants-inuits](http://canada.ca/soutenir-enfants-inuits)

**Les Centres de services du Nord** offre de l'aide aux contribuables du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

## Obtenir plus de renseignements



### En ligne

Avant d'appeler l'ARC, allez à [Canada.ca!](http://Canada.ca) Vous pourriez trouver les renseignements dont vous avez besoin à [canada.ca/prestations-credits-au](http://canada.ca/prestations-credits-au)

Pour commander des publications de l'ARC dans d'autres formats, y compris en gros caractères et en braille, allez à [canada.ca/arc-medias-substituts](http://canada.ca/arc-medias-substituts)

**Aide fiscale gratuite :** Vous pourriez avoir droit de faire faire vos impôts gratuitement par un bénévole. Vérifiez si vous y avez droit en allant à [canada.ca/impots-aide](http://canada.ca/impots-aide)



### Par téléphone

Questions sur les prestations :  
**1-800-387-1194**

Résidents des territoires ayant l'indicatif régional 867 :  
**1-866-426-1527**

Pour d'autres questions et pour obtenir des formulaires :  
**1-800-959-7383**

Téléimprimeur : **1-800-665-0354**  
Service de relais vidéo (SRV) du Canada : **1-800-561-9332**

Questions au sujet du NAS :  
**1-866-274-6627** (Service Canada)  
Questions sur la production de déclaration de revenus au Québec :  
**1-800-267-6299** (Revenu Québec)